

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBSIDES

A retourner dûment complété et signé au Service des Sports
par courrier Rue Emile Idiers, 12 à 1160 Auderghem
ou par mail svaneesbeeck@auderghem.brussels

Dénomination du club :

Adresse du siège :
.....

Site internet du club

Compte bancaire : (IBAN)
Libellé

Date de création du club :

Date du début des activités à Auderghem :

Date de la constitution du club sous forme d'ASBL :

Sport pratiqué:

Fédération à laquelle le club est affilié :

N° d'affiliation :

Si le club n'est pas affilié à une fédération reconnue, veuillez en préciser la raison :

.....

Président du club **Nom et prénom** : -----

Adresse : -----

Téléphone : -----
GSM : -----
E-mail : -----

Secrétaire du club - **Nom et prénom** : -----

Adresse : -----

Téléphone : -----
GSM : -----
E-mail : -----

Trésorier du club - **Nom et prénom** : -----

Adresse : -----

Téléphone : -----
GSM : -----
E-mail : -----

Correspondant Qualifié auprès de la Commune et de la Commission des Sports

Nom et prénom : -----

Adresse : -----

Téléphone : -----
GSM : -----

E-mail : -----

Location d'installations sportives à Auderghem		
Localisation	Tarif horaire	Heures/semaine
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----

Nombre de membres soumis à une cotisation pour la saison 2019 - 2020

- **habitant à Auderghem** : -----

- **habitant hors Auderghem** : -----

Montant de la cotisation (si différents types de cotisation sont appliqués, veuillez détailler) :

Appliquez-vous un tarif préférentiel aux habitants d'Auderghem ? OUI NON

Listing des membres inscrits auprès de la fédération OUI NON

Rapport d'activités de la saison 2018-2019 OUI NON

Entraîneurs et professeurs rémunérés		
Nombre	Rémunération horaire	Heures/semaine
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----
-----	-----	-----

Récapitulatif des différents subsides reçus

Commission Consultative des Sports -----
Autres communes (à spécifier)
Commission Communautaire française (COCOF) -----
Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) -----
Région de Bruxelles-Capitale -----
A D E P S -----
Autres (médailles, trophées,...) -----

Votre club dispose-t-il d'une cafétéria ou d'un club house qui lui est propre ? OUI NON

Si oui, la personne qui en assure la gérance est-elle rémunérée et quel est le montant de cette rémunération éventuelle ? -----

Frais annexes - Eau (montant annuel) : -----
- Gaz (montant annuel) : -----
- Electricité (montant annuel) : -----

Votre club a-t-il des investissements à rembourser ? OUI NON

Si oui, spécifiez le motif de l'investissement, le montant restant dû et la périodicité du remboursement (+ éventuelles pièces justificatives) -----

Avez-vous une structure spécifique pour l'encadrement des jeunes ? OUI NON

Si oui, existe-t-il une comptabilité scindée pour votre école de jeunes ? OUI NON

Veillez remplir le document comptable ci-joint :

Situation au ... 2018

Dépenses			Recettes		
Libellé	Budget	Réel	Libellé	Budget	Réel
Frais de Secrétariat			Subsides Communaux:		
Achat/Entretien Matériel			Autres Subsides (total)		
Location Terrain			Cotisations		
Transferts			Transferts		
Frais représentation			Dons		
Rémunérations joueurs			Sponsoring		
Rémunérations Entraîneurs,...			Buvette		
Recettes activités			Bals, fêtes, ...		
Déplacements			Tombolas		
Publicité			Tournois		
Buvette					
Frais d'arbitrage					
Divers (à détailler)			Divers (à détailler)		

Je soussigné(e),

agissant en qualité de -----,

certifie que les éléments repris sur la présente sollicitation de subsides sont exacts et peuvent faire l'objet d'une vérification éventuelle.

Bruxelles, le -----

Signature

Formulaire de demande de subsides

Règlement

Art. 1 Des subsides sont octroyés par la Commission Consultative des Sports, dans la limite des crédits budgétaires fixés par le Conseil Communal, sans obligation de renouvellement et sur la base d'un dossier relatif au subventionnement des clubs sportifs d'Auderghem pratiquants leurs activités au Centre sportif de la Forêt de Soignes pour leur fonctionnement. Sont considérés comme clubs sportifs auderghemois, les clubs qui remplissent les critères suivants: être actif sur la Commune d'Auderghem, posséder des équipes de catégorie d'âges ou avoir la dénomination « Auderghem » dans le nom du club.

Art. 2 Est considéré comme club sportif, l'association qui, sans but lucratif et sans discrimination, a pour objet d'assurer ou de coordonner la pratique d'activités nécessitant un effort physique des membres affiliés ou d'organiser des activités de sport de l'esprit. Le club sera organisé en A.S.B.L.

Art. 3 La demande de subvention doit être formulée au moyen du questionnaire établi par la Commission Consultative des Sports portant sur l'année civile précédente. Il sera retiré le jour et à l'endroit fixé par la Commission Consultative des Sports. Après l'avoir complété, le correspondant qualifié du club auprès de la commune, adressera le document, accompagné de ses annexes, avant l'expiration du délai fixé par la Commission Consultative des Sports, à l'adresse suivante : Service des Sports, rue Emile Idiers, 12 à 1160 Auderghem. Toute demande incomplète ou rentrée hors délai ainsi que toute réponse volontairement erronée au questionnaire pourra entraîner le non-subventionnement total ou partiel.

Art. 4 Le club devra joindre au questionnaire une preuve de location ou d'utilisation d'installations situées à Auderghem, un rapport d'activités, un listing de ses membres affiliés, émis par sa fédération, un bilan comptable ou, au minimum, un état des dépenses et recettes du club ainsi que tout autre document, lié à l'organisation du club et que la Commission Consultative des Sports jugerait opportun de réclamer.

Art. 5 Le club subventionné devra communiquer à la Commission Consultative des Sports le calendrier de ses manifestations pour l'année en cours.

Art 6 . Le subside sera plafonné à 15% des frais locatifs annuels sur base des justificatifs de la saison précédente.